



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°35_CC_2025_CCDS

ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PHOTOS « REGARD DES SAVANES »

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUIILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à approuver l'organisation et le financement du concours de photo « Regard des Savanes » au budget 2025.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de Culture, la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) propose l'organisation d'un concours de photo intitulé "Regard des Savanes" qui se tiendra sur la période d'avril à juin 2025.

Ce projet est destiné aux élèves de troisième des collèges ainsi qu'aux lycéens du territoire des Savanes. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la beauté et à la diversité de leur environnement tout en leur offrant une plateforme pour s'exprimer artistiquement.

Le concours "Regard des Savanes" représente une opportunité unique pour les élèves de découvrir et valoriser leur environnement, tout en développant leurs talents artistiques.

Ce projet bénéficie du soutien de l'Inspection Académique et de la Collectivité Territoriale de la Guyane, qui seront partenaires aux côtés de la CCDS pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera des dons auprès de partenaires privés afin d'obtenir des lots pour récompenser les lauréats.

Il vous est proposé d'approuver l'organisation du concours de photo "Regard des Savanes" et d'intégrer les dépenses associées, d'un montant de 5 000,00€ (cinq mille euros), dans le budget 2025 de la CCDS, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Communication	1 500,00€	CCDS	5 000,00€
Matériel et logistique	2 000,00€		
Parrainage	1 500,00€	CTG	5 000.00
Récompenses	2 500,00€	Autres	
Remise des prix	2 000,00€		
Imprévus	500,00€		
TOTAL	10 000,00€	TOTAL	10 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

APPROUVE l'organisation du concours de photos intitulé « Regard des Savanes » sur le territoire des Savanes,

PREND EN CHARGE les frais liés à l'organisation du concours photo intitulé « Regard des Savanes » pour un montant de **5 000,00€ (cinq mille euros)** selon le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Communication	1 500,00€	CCDS	5 000,00€
Matériel et logistique	2 000,00€		
Parrainage	1 500,00€	CTG	5 000.00
Récompenses	2 500,00€	Autres	
Remise des prix	2 000,00€		
Imprévus	500,00€		
TOTAL	10 000,00€	TOTAL	10 000,00€

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025,

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation du concours de photos intitulé « Regard des Savanes » d'avril à juin 2025 sur le territoire des Savanes

ARTICLE 3 : PREND EN CHARGE les frais liés à l'organisation du concours photo intitulé « Regard des Savanes » pour un montant de **5 000,00€ (cinq mille euros)** selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Communication	2 000,00€	CCDS	5 000,00€
Matériel et logistique	3 000,00€	Subvention LEADER	5 000.00
Parrainage	2 500,00€	CTG	5 000.00
Récompenses	4 000,00€	Autres	
Remise des prix	2 500,00€		
Imprévus	1 000,00€		
TOTAL	15 000,00€	TOTAL	15 000,00€

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

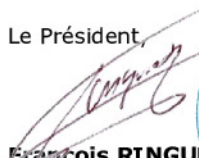
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


Francois RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250423-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 23-04-2025